

# SECTION SYNDICALE CFTC

## Négociations Annuelles Obligatoires

### NOS PROPOSITIONS 2016

#### 1/ REVOIR UNE REVALORISATION SALARIALE CONCERNANT LES MINIMA

CATEGORIE	SALAIRE MINIMA ACTUEL	PROPOSITION NAO
<b>B</b>	1480.27 €	1500.00 €
<b>C</b>	1535.00 €	1550.00 €
<b>D</b>	1615.00 €	1630.00 €
<b>E</b>	1685.00 €	1700.00 €
<b>F</b>	1790.00 €	1805.00 €
<b>G</b>	2305.00 €	2320.00 €
<b>H</b>	3190.00 €	3200.00 €

#### 2/ REVOIR LE SYSTEME DE PRIMES OU REVOIR LA REVALORISATION DES PRIMES

##### Exemple de revalorisation mensuel :

- ➔ P1 (50€) P2 (100€) P3 (150€) P4 (200€) P5 (250€) P6 (300€)
- ➔ P1 (50€) P2 (100€) P3 (150€) P4 (200€) P5 (300€)
- ➔ P1 (50€) P2 (100€) P3 (150€) P4 (300€)

#### 3/ REVISER LA PRIME TRIMESTRIELLE (INTERESSEMENT)

- ➔ Augmenter la prime pour l'atteinte de l'objectif du magasin.

#### 4/ MISE EN PLACE D'UNE PRIME DE "PRODUCTIVITÉ POUR LES CDV" :

- ➔ Verser en fonction du résultat des IDP, de la satisfaction client et du résultat inventaire (démarque).

#### 5/ REVALORISATION ET VERSEMENT DE LA PRIME D'ANCIENNETE POUR TOUS LE PERSONNEL

PRIME ACTUEL	PROPOSITION NAO
3 ANS ➔ 14 €	20 €
6 ANS ➔ 26 €	35 €
9 ANS ➔ 38 €	50 €
12 ANS ➔ 50 €	65 €
15 ANS ➔ 62 €	80 €
18 ANS ➔ 00 €	95 €
22 ANS ➔ 00 €	110 €

#### 6/ PRIME DE FIN D'ANNEE

- ➔ Le demi-mois supplémentaire attribuer aux salariés au bout de 4 ANS et non 5 ANS, retirer la condition des 8 mois de présence consécutive, et ramener la présence obligatoire à la fête des mères à 1 semaine avant au lieu de 2.

## 7/ ASTREINTES, INTERVENTIONS PLANIFIEES, TRAVAIL ATYPIQUE

➔ Si tous les indicateurs de la prime élit sont réalisés alors ne pas proratiser la prime s'il y a eu des éventuelles absences dans l'année.

## 8/ PREVOYANCE / SANTE / HANDICAP

➔ Ramener la carence employeur à 3 jours comme la sécurité sociale

➔ Mettre en place la possibilité aux salariés de compenser un arrêt maladie inférieur à 3 jours (or animation) par ces heures de modulation ou de récupération (sans générer un compteur négatif), sur présentation d'un justificatif.

## 9/ MUTUELLE

➔ A ce jour l'employeur prend en charge de façon forfaitaire une partie de la mutuelle soit 43.04€, on propose de passer cette prise en charge à 46 euros qui ramènerais la mutuelle base à 32.46€ et une option à 75.98€.

## 10/ CONDITIONS ET OUTILS DE TRAVAIL

➔ Mettre en place un système de prime Mensuel pour les achats vestimentaires, proposition de 30 euros par mois.

➔ Mettre en place un système de prime Mensuel pour le nettoyage, proposition de 30 euros par mois.

## 11/ REVALORISATION DE L'INDEMNITE REPAS A 6 EUROS

➔ Revalorisation de l'indemnité repas à 6 euros, pour tous les magasins non équipés d'un coin cuisine et dont aucune autre enseigne du groupe n'est présente dans le centre commercial.

## 12/ CET

➔ A ce jour on peut placer 8 jours sur le CET si on a -45 ans et 14 jours si on a plus de 45 ans

Proposition = on souhaite passer à 14 jours pour cadre 1 et 8 pour cadre 2, cela éviterait les journées perdues fautes d'avoir pu les placer.

## 13/ MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITE D'ENTRETIEN VESTIMENTAIRE

➔ Mise en place d'une indemnité d'entretien vestimentaire pour les salariés des magasins

## 14/ SUBVENTION CHAUSSURES

➔ Subvention pour l'achat de chaussures pour les salariés des magasins.

**LES DELEGUES DU PERSONNEL CFTC VOUS REMERCIENT D'ANALYSER ET D'ETUDIER NOS PROPOSITIONS**

**ALEXANDRA VAUDE**  
Service du personnel

Délégué Syndical  
Comité d'Entreprise

[avaude@thomeurope.com](mailto:avaude@thomeurope.com)  
01 71 70 35 13

**AUDREY FLUTEAUX**  
Service du personnel

Délégué Syndical  
Comité d'Entreprise

[afluteaux@thomeurope.com](mailto:afluteaux@thomeurope.com)  
01 71 70 35 03

**GUILLAUME DELVARE**  
Directeur de magasin ho

Délégué Syndical  
Délégué du Personnel  
Membre du Comité d'Entreprise  
Représentant Syndical C.H.S.C.T.

[g.delvare.cftc@gmail.com](mailto:g.delvare.cftc@gmail.com)  
06 82 72 27 78